

# DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

- Délibération n°58 : Débat d'Orientations Budgétaires
- Délibération n°59 : Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017
- Délibération n°60 : Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
- Délibération n°61 : Budget primitif 2017 – Commune
- Délibération n°62 : Budget primitif 2017 – Assainissement
- Délibération n°63 : Budget primitif 2017 – Restaurant scolaire
- Délibération n°64 : Budget primitif 2017 – Cimetière
- Délibération n°65 : Création d'un Tiers Lieu – Modification du plan de financement
- Délibération n°66 : Economie d'énergie / Eclairage Public – Demande de subvention
- Délibération n°67 : Construction d'un plateau multisport et d'une aire de fitness de plein air – Demande de subvention
- Délibération n°68 : Saison estivale 2017 – Passeport « privilège touristique »
- Délibération n°69 : Saison estivale 2017 – Tarifs piscine – Additif
- Délibération n°70 : Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AN n°97 située 31 rue Jeanne d'Albret
- Délibération n°71 : Projet Educatif Territorial – Avenant n°2
- Délibération n°72 : Convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Christian CELERIER, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

**Représentés :** Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Serge MEYER, Monsieur Patrice POT par Monsieur Alain BAYLET, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christine ROULIERE, Monsieur Jean-Marie FARGES par Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Marie-Agnès TREILLARD par Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Yohan NGUYEN par Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence LE BEC

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**58- Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Conseil Municipal :

- acte la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat sur les orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport communiqué à cet effet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Christian CELERIER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

**Représentés :** Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Serge MEYER, Monsieur Alain BAYLET par Monsieur Patrice POT, Monsieur Yves JASMAIN par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU par Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Jean-Marie FARGES par Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Yohan NGUYEN par Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie CLAVEAU

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**59- Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal :

- adopte pour 2017, le maintien des taux pour les 3 taxes locales, soit :
  - 12,18 % pour la Taxe d'habitation
  - 22,77 % pour la Taxe foncière-bâti
  - 95,96 % pour la Taxe foncière-non bâti

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**60- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme/Crédits de Paiement**

Le Conseil Municipal :

- adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER).*

## **61- Budget primitif 2017 – Commune**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 7 299 504,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 7 299 504,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 5 481 047,00 € en dépenses d'investissement
  - 5 481 047,00 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER).*

## **62- Budget primitif 2017 – Assainissement**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 de l'Assainissement annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 505 200,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 505 200,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 911 422,07 € en dépenses d'investissement
  - 911 422,07 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## **63- Budget primitif 2017 – Restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 484 340,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 484 340,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 75 502,40 € en dépenses d'investissement
  - 75 502,40 € en recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## **64- Budget primitif 2017 – Cimetière**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2017 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :
  - 9 500,00 € en dépenses de fonctionnement
  - 9 500,00 € en recettes de fonctionnement
  
  - 3 326,72 € en dépenses et recettes d'investissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 65- Création d'un Tiers Lieu – Modification du plan de financement

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides, effectuer les démarches et signer tous actes se rapportant à la réalisation de cette opération.

### Plan de financement prévisionnel

Opérations / Dépenses (HT)		Financeurs	
<u>Opération :</u>			
Maîtrise d'œuvre + travaux	500 000,00 €	Région (20%) (appliqué sur 510 000,00 €)	: 102 000,00 €
Mobilier	10 000,00 €	Europe (60%) (appliqué sur 579 400,00 €)	: 347 640,00 €
Animation	69 400,00 €	Commune (22,40%) (reliquat à financer)	: 129 760,00 €
TOTAL : 579 400,00 € HT		TOTAL : 579 400,00 € HT	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

**Représentés :** Madame Martine CELAS par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Christian CELERIER par Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Serge MEYER, Madame Gisèle MOREAU par Madame Marie-Agnès TREILLARD.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Claire SELLAS

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**66- Economie d'énergie / Eclairage Public – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement ci-dessous et relatif à l'opération Economie d'Energie / Eclairage Public

Dépenses HT	Recettes HT	
Economie Energie/Equipements Eclairage Public (2017 → 2019)	Etat (FSIL) : 30%	12 450 €
	Département (acquis)	6 930 €
	SEHV (acquis)	4 043 €
	Commune : 43,56%	18 077 €
TOTAL HT : 41 500 €	TOTAL HT :	41 500 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**67- Construction d'un plateau multisport et d'une aire de fitness de plein air – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement ci-dessous et relatif au projet de construction d'un plateau multisports et d'une aire de fitness de plein air
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Dépenses HT		Recettes HT	
Plateau multisports	66 157,00 €	CNDS* (50%) (part territoriale)	40 747,45 €
Aire de fitness	15 337,90 €	Commune (50%)	40 747,45 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>81 494,90 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>81 494,90 €</b>

\* CNDS : Centre National pour le Développement du Sport.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### **68- Saison estivale 2017 – Passeport « privilège touristique »**

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les titulaires du passeport « privilège touristique » à :
  - Adulte : 3.00 €
  - Enfant : 2.00 €
- précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### **69- Saison estivale 2017 – Tarifs piscine – Additif**

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale d'Aixe-sur-Vienne, pour les résidents du camping municipal « Les Grèves » à :
  - Adulte : 3.00 €
  - Enfant : 2.00 €
- précise que ces tarifs restent applicables du 08 juillet au 31 aout 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## URBANISME

#### **70- Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AN n°97 située 31 rue Jeanne d'Albret**

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AN n°97, située 31 rue Jeanne d'Albret, pour une superficie de 6 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, auprès de ENEDIS (SA Electricité réseau distribution de France – 92085 PARIS DEFENSE Cedex)
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## AFFAIRES DIVERSES

### **71- Projet Educatif Territorial – Avenant n°2**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Projet Educatif Territorial de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, tel que joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### **72- Convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du Syndicat Vienne Briance Gorre, la convention pour autorisation de création d'une servitude de canalisation d'eau potable en propriété privée, telle qu'indiquée en pièce jointe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*